

En Alsace, le réfectoire mobile anti-pandémies se dévoile

La Carsat et l'INRS ont présenté aux entreprises le prototype d'un bungalow pour les pauses repas spécialement ventilé de façon à prévenir les risques de contamination entre collègues de chantier. Pensé à la suite du Covid-19, disponible à présent, il reste d'actualité selon ses initiateurs... et pourrait resservir dans un scénario noir que personne ne souhaite.

Christian Robischon (Bureau de Strasbourg du Moniteur).



© Carsat Alsace-Moselle

Le réfectoire mobile ventilé peut être acheminé et posé sur chantier au moyen d'une grue...

Le Covid est derrière nous... Vraiment ? Il peut recommencer à sévir fort, et d'autres épidémies moins spectaculaires ne cessent de circuler, à commencer par la grippe. La [Carsat](#) Alsace-Moselle et l'INRS mettent en avant ces arguments pour convaincre les entreprises de

la pertinence de l'installation de prévention qu'elles ont mis au point : **un « réfectoire mobile ventilé »**.

Cette caisse de 35 mètres cubes (longue de 6,3 mètres, large de 2,4 mètres et haute de 2,3 mètres) est le fruit d'un long travail qui avait débuté peu après la crise sanitaire, **la Carsat ayant été interpellée par l'entreprise de gros œuvre alsacienne Socara qui attribuait les contaminations durant la pandémie au temps passé lors des repas, une fois les masques tombés**. La caisse d'assurance-maladie s'est alors rapprochée de l'INRS dont elle connaissait l'expertise sur les sujets de ventilation.

La collaboration débouche sur un prototype finalisé. Il a fait l'objet d'une première présentation, ce 22 mars, aux entreprises à Strasbourg ([Bas-Rhin](#)). Ce réfectoire déplaçable a été conçu pour **accueillir six personnes en même temps, ou quatre avec un vestiaire incorporé**. Réalisé par la société **GSCM en Moselle**, il a été testé par deux entreprises : **Mader** (gros œuvre) pour la version à six personnes et **Lingenheld** (travaux publics) pour l'autre.



La « caisse » peut contenir six personnes, ou quatre avec vestiaire incorporé, dans un volume de 35 m³. © Christian Robischon

Mader et Lingenheld, les pionniers

« Nous avons décidé d'acquérir un bungalow pour commencer, car nous nous étions jurés au moment du Covid de **ne pas reproduire les conditions dans lesquelles il a fallu travailler**, avec des pauses sous chapiteau. Bien sûr, la **première réaction des salariés** à la vue de cette installation a été de dire : **c'est trop tard**. Mais ils commencent à en comprendre l'utilité hors d'une crise sanitaire », témoigne Maxime Kornacker, président de Mader SA. Le souvenir des [chantiers](#) en période de Covid a aussi animé Lingenheld dans sa décision d'expérimenter. « C'est bien accepté, et on sait que des épidémies se propagent toujours », souligne Stéphane Gartiser, directeur du pôle Travaux publics du groupe familial alsacien et lorrain.



... ou au moyen d'un bras de levage hydraulique sur camion, le mode « Ampliroll ». © Carsat Alsace-Moselle

L'INRS et la Carsat ont rédigé un cahier des charges qui permet la duplication de l'installation, en en fixant les caractéristiques. Le point principal concernait la **détermination du débit de renouvellement d'air à l'intérieur de cette caisse**. Le code du travail le fixe à 30 mètres cubes minimum par heure et par occupant. L'INRS et le Haut conseil de la santé publique (HCSP) montent la recommandation à **50 m³/h** et c'est cette valeur qui a été retenue pour le réfectoire mobile innovant. L'apport d'air neuf s'effectue en partie haute au moyen des **conduites de soufflage installées sous le plafond**, et l'**extraction en partie basse**. L'alimentation s'effectue par une **pompe à chaleur** lorsque le chantier se situe à un endroit où le raccordement est possible, ou **au gaz** en cas de travaux dans une zone à l'écart de l'urbanisation.



Le système de ventilation en partie haute se compose d'un ventilateur, d'un caisson filtrant et d'une batterie de chauffage. © Christian Robischon

Aides à l'acquisition

Selon les tests pratiqués, la consommation électrique pour une durée de référence d'utilisation d'1 h 30 (soit trois équipes qui se relaient pour manger pendant une demi-heure chacune) atteint **7,2 kilowatts par mois** en été pour la version fonctionnant par réglage manuel et **80 kWh en hiver**. L'autre option, par régulation pilotée par sonde de détection, aboutit à des scores respectifs de **4,3 kilowatts par mois et 48 kWh**. Le constat a été dressé, lors des premières utilisations, de l'**importance d'assurer un préchauffage** pour que le réfectoire puisse donner sa pleine mesure dans le temps limité où il est occupé. Quant au prix, l'objectif est un tarif compris **entre 7 000 à 10 000 euros** par kit prêt à poser, selon la présentation effectuée le 22 mars.

Les acquéreurs doivent pouvoir compter sur des **aides financières de la Carsat Alsace-Moselle**. Pour celles de moins de 200 salariés, le contrat de prévention qui peut intégrer les installations de chantier avec ventilation, avec **prise en charge jusqu'à 30 % pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics**. « Pour celles de **50 salariés, la subvention prévention « Top BTP »** peut s'appliquer, signifiant une aide jusqu'à **50 % plafonnée à 25 000 euros**. Nous travaillons en ce moment au **montage d'une subvention spécifique** à un tel réfectoire, sur les mêmes bases financières », expose Olivier Tadenz, ingénieur conseil à la Carsat Alsace-Moselle.

Climatiser pour un usage plus large

Un point d'aménagement a été soulevé comme problématique : ce réfectoire mobile aménagé des cloisons en Plexiglas. Précieuses pour se prémunir des positionnements pendant la pandémie du Covid, elles sont moins appréciées en dehors de telles situations. « Cela donne un côté un peu oppressant. Nous les avons retirées », signale Maxime Kornacker.

Et de nombreuses entreprises présentes ont émis ce **souhait : climatiser cette installation**. Avec l'atout du rafraîchissement pendant les canicules de chantier, l'initiative pourrait ainsi trouver un argument de poids, crise sanitaire ou pas.